

Dossier de presse

Inauguration du parc éolien citoyen et public d'Avessac (44)

Inauguration du parc éolien citoyen et public d'Avessac

samedi
30/09/2017
à **Tesdan**
à partir de 12h30

10h30 - 12h30
Forum des Acteurs
Les enjeux d'un parc éolien citoyen
selon les différents points de vue
(sur inscription)

12h30 - 19h00
**Spectacles,
concerts,
stands...**

13h00
**Arrivée du
"relais des
13 éoliennes
citoyennes"**

14h30 - 15h30
**Inauguration
officielle
du parc**

**Ferme
Eolienne
d'Avessac**

**Tesdan
le vent**

SIPeNR

SERGIES

**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

**COMUNIDADE
DE COMARQUES
Pays de
Redon**

AVESSAC

**Loire
Atlantique**

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE**
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

www.eolien-citoyen.fr

Près de l'étang de Tesdan
44460 AVESSAC

EPV
ASSOCIATION CITOYENNE

Contacts presse :

Sergies : Virginie Lorentz – directrice marketing et communication – 05 49 89 34 23 / 06 87 68 22 08 - virginie.lorentz@soregies.fr

SIPeNR : Arnaud Brunel – directeur général - 06 60 14 13 54 - abrunel@sipenr.fr

Tesdan Le Vent : Michel Leclercq - président - 06 72 35 76 57 michel.leclercq@eolien-citoyen.fr

Énergie Partagée Investissement : Marc Mossalgue - communication : 01 80 18 92 29 / 06 95 74 07 84 marc.mossalgue@energie-partagee.org

Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) : Cécile Ségalo - chargée de communication : 02 99 72 39 49 cecile.segalou@eolien-citoyen.fr

Sommaire

| | |
|--|----|
| Communiqué de presse | 3 |
| Au programme de l'inauguration : 4 temps forts | 4 |
| Origines et enjeux des projets citoyens | 6 |
| Un actionnariat original | 7 |
| Présentation du co-développeur | 10 |
| Historique du projet | 11 |
| Le parc éolien en chiffres | 12 |



Redon, le 21 septembre 2017

Inauguration du parc éolien citoyen et public d'Avessac samedi 30 septembre 2017 – Tesdan (44)

Le premier parc éolien en France détenu à 100 % par des citoyens et des collectivités publiques

Troisième site éolien **porté et financé par des citoyens** dans les Pays de Vilaine après les parcs de Béganne (56) en 2014 et de Sévérac-Guenrouët (44) en 2016, le parc d'Avessac est mis en service depuis avril 2017. Il a pour originalité de regrouper **des partenaires issus de collectivités publiques** (Sergies de la Vienne et SIPeNR de la région parisienne), **un outil d'investissement citoyen national** (Énergie Partagée Investissement) **et des acteurs locaux** (association, citoyens et collectivités des Pays de Vilaine).

Avec l'appui des collectivités locales, il a été co-développé par l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) et le développeur privé Abo Wind à travers la société **Ferme Eolienne d'Avessac (FEA)**. Le parc offre une capacité annuelle de production de 22 millions de kWh avec ses 5 éoliennes. Au total, les projets éoliens citoyens des Pays de Vilaine représentent ainsi 13 éoliennes, 26 MW de puissance installée, 42 millions d'euros d'investissement, une capacité de production de 60 millions de kWh et près de 2000 personnes impliquées.

Au programme de l'inauguration :

L'inauguration du 30 septembre, de 12h30 à 19h, est l'occasion pour les habitants du territoire de profiter d'un **temps à la fois pédagogique** - pour s'informer sur les énergies renouvelables, comprendre les enjeux d'un parc éolien citoyen, rencontrer les acteurs de ce projet, jeter un œil à l'intérieur d'une éolienne... - **et festif** à travers des spectacles, concerts et animations pour toute la famille (restauration sur place).

A noter également :

- **l'arrivée du relais des 13 éoliennes citoyennes** sur le site à 13 h : relais en 13 modes de transport « 0 carbone » (70 km depuis Béganne et depuis Sévérac) en roller, à cheval, en voiture électrique...
- **l'inauguration officielle**, de 14h30 à 15h30 avec la prise de parole des différents acteurs et partenaires à l'origine de ce projet.

Rendez-vous donc le samedi 30 septembre à partir de 12h30 à Tesdan (au sud d'Avessac, 44460) – Accès par la D164 Redon-Blain.

Contacts presse :

Sergies : Virginie Lorentz – directrice marketing et communication – 05 49 89 34 23 / 06 87 68 22 08 - virginie.lorentz@soregies.fr

SIPeNR : Arnaud Brunel – directeur général - 06 60 14 13 54 - abrunel@sipenr.fr

Tesdan Le Vent : Michel Leclercq - président - 06 72 35 76 57 michel.leclercq@eolien-citoyen.fr

Énergie Partagée Investissement : Marc Mossalgue - communication : 01 80 18 92 29 / 06 95 74 07 84 marc.mossalgue@energie-partagee.org

Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) : Cécile Ségalou - chargée de communication : 02 99 72 39 49 cecile.segalou@eolien-citoyen.fr

Au programme de l'inauguration :

4 temps forts

10h30-12h30 - Forum des Acteurs (uniquement sur inscription)

Forum consacré aux **"enjeux d'un parc éolien citoyen pour les différents acteurs"**, coorganisé par la Communauté de Communes du Pays de Redon, l'association EPV, Tesdan Le Vent et la Ferme Eolienne d'Avessac. Une soixantaine de personnes, répondant à différents profils - citoyen investisseur, collectivité locale, riverain du parc, porteur de projet ou institution/investisseur extraterritorial(e) -, sont réunies en tables rondes, pour échanger sur les intérêts et contraintes d'un tel projet citoyen, selon le point de vue de chacun.

A l'issue du forum, le public présent à l'inauguration pourra découvrir en avant-première les premiers résultats de cette matinée d'échanges.

12h30-19h : De nombreuses animations pour toute la famille

Animations ludiques, pédagogiques et festives pour toute la famille : concerts, groupes de musiciens, spectacle de musique verte, stands sur les énergies renouvelables, conférence gesticulée, visite d'une éolienne... (Restauration sur place)

- 13h15-14h30 : **« Les accords d'Eon »**, duo accordéon et guitare
- 15h45-16h30 : **« Spectacle « Chaud Devant ! »** avec le Le Voilà Voilà (Cédric Levaire)
- 15h45-17h00 : **Découverte du mode de fonctionnement d'une éolienne**
- 16h30-18h00 : **« La ville est à qui ? Elle est à nous ! »**, conférence gesticulée de Frantz Daniaud
- 16h30-17h15 : **« Qui veut gagner des électrons ? »**, jeu collaboratif animé par le réseau ECPDL
- 17h30-18h30 : **« Normalement, ça marche »**, spectacle de musique verte par Jean-Yves Bardoul

et en continu :

- **Compagnie « La Mouette »**, déambulation
- Projection du **Film de SCOPIDRONE sur le chantier de la Ferme éolienne d'Avessac**
- **Animations sur les stands** : Un Fauteuil dans l'Étang, Mobilités Partagées en Pays de Vilaine, Espace Info Énergie, Avessac sans frontière, La smala, Librairie Libellune, réseaux, projets citoyens en devenir ...

13h00 - Arrivée du relais des 13 éoliennes citoyennes

Les citoyens actifs dans les différents projets éoliens du territoire se fédèrent pour passer le flambeau de main en main, depuis Béganne vers Avessac, en passant par Sévérac-Guenrouët, sur le chemin des 13 éoliennes citoyennes qui retracent les 13 années d'existence de l'association EPV.

Ces 68 km sont parcourus en 13 étapes selon 13 modes de transport "zéro carbone", à pied, à cheval, à vélo, à la nage...

Origines et enjeux des projets citoyens :

Les projets citoyens visent à développer la production d'énergie renouvelable, en relation étroite avec les territoires, et en s'accompagnant d'une démarche de maîtrise des consommations énergétiques.

Les projets d'énergies renouvelables reposent sur plusieurs principes :

- **Engagement volontaire et durable des citoyens** dans les énergies renouvelables.
- **Autonomie et indépendance des projets**
- **Ancrage local** (particuliers & collectivités) avec participation citoyenne au contrôle de l'investissement,
- **Gouvernance démocratique et transparente,**
- **Dimension pédagogique** affirmée,
- **Investissement non spéculatif,**
- **Circuit court de l'énergie,** de la production à la consommation,
- **Circuit court de la finance.**

Largement répandue chez plusieurs de nos voisins européens, la démarche émerge en France, encouragée par la loi pour la transition énergétique. En Pays de Vilaine, l'initiative citoyenne a été à l'origine du premier projet français (parc éolien de Béganne) associant des centaines de riverains détenant la majorité du capital. Ce projet a été porté par l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (anciennement Éoliennes en Pays de Vilaine), grâce à l'expertise de la société de service Site à Watts Développement, spécialiste de l'éolien citoyen en France.

Dans le cas du parc éolien d'Avessac, la majorité du capital est portée par des Sociétés d'Économie Mixte (SEM), sociétés anonymes dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publiques (collectivité territoriale, département, région, ou tout autre établissement public). **C'est l'implication des riverains, des collectivités et associations du territoire qui ancre le projet localement.** EPV y veille depuis l'origine en amont en organisant par exemple des réunions publiques et un comité de suivi du projet. Les SEM garantissent la prise en compte effective de l'intérêt général dans les objectifs de la société.

Les enjeux d'une telle démarche sont importants pour les territoires :

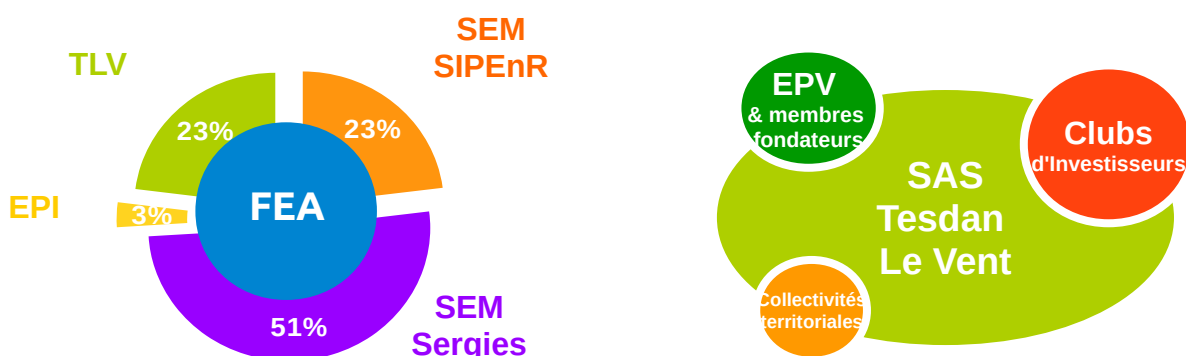
- **Développement harmonieux** des énergies renouvelables **en cohérence** avec les besoins énergétiques du **territoire,**
- **Création de richesse locale et retombées économiques réelles,**
- **Maîtrise des projets** tant dans leur conception que dans leur gestion à long terme,
- **Contribution à des politiques énergétiques locales** (maîtrise des consommations énergétiques notamment).

Dans le cas du parc éolien d'Avessac, une part des charges de la SAS Ferme Éolienne d'Avessac concernera des **actions en faveur de la Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE)**, car c'est un des objectifs du projet que de contribuer à réduire localement les consommations énergétiques en même temps qu'il développe les moyens de production. 30 000 € seront ainsi affectés chaque année à des actions éducatives et pédagogiques en direction des citoyens du territoire.

Un actionnariat original

Début 2016, suite à l'obtention du permis de construire, deux SEM et Energie Partagée (un outil d'investissement citoyen national en faveur des énergies renouvelables) ont racheté aux côtés d'EPV le projet au développeur privé : **l'actionnariat de la société de projet Ferme Eolienne d'Avessac (FEA) devient ainsi 100 % collectif et citoyen**, réunissant avec l'association EPV uniquement des acteurs engagés dans la durée pour la transition énergétique.

EPV crée en mai 2017 la **SAS Tesdan Le Vent (TLV)** pour y regrouper les acteurs locaux : l'association EPV, la commune d'Avessac et la Communauté de Communes du Pays de Redon, les citoyens du territoire.



Sergies (51%)

Société par Actions Simplifiée, créée par la volonté des communes du département de la Vienne en 2001, SERGIES met tout son savoir-faire au service des énergies renouvelables par l'aménagement et l'exploitation des moyens de production décentralisés et par la promotion de la maîtrise de la demande en énergie.

Elle est détenue à 100 % par la société d'Economie Mixte Locale SOREGIES, créée par les élus du syndicat intercommunal d'électricité et de gaz ENERGIES VIENNE, regroupant 260 communes du département, et par des partenaires institutionnels (CAISSE DES DÉPOTS, CRÉDITAGRICOLE et des Entreprises Locales de Distribution).

Installée à Poitiers, SERGIES se positionne comme l'investisseur public local qui agit pour un développement maîtrisé et concerté de ses projets de production d'énergie d'origine renouvelable.

SERGIES a déjà à son actif un grand nombre de projets dont :

- Sept parcs éoliens dont LE ROCHEREAU, premier parc éolien du département de la Vienne, mis en service en 2008,
- Le plus grand parc éolien de la région Poitou-Charentes, le parc du Pays Civraisien (12 éoliennes soit 24 MW).
- La plus grande toiture photovoltaïque de la Vienne, située à Iteuil (13 000 m²),
- Plus de 230 000 m² de panneaux photovoltaïques exploités en toiture et au sol.



Pour en savoir plus : www.sergies.fr

SIPeNR (23%)

La Société d'Économie Mixte SIPeNR a été créée par le SIPPAREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Télécommunications. Elle est présidée par M. Jacques BOUVARD, Vice-Président du SIPPAREC. Le SIPPAREC est l'actionnaire majoritaire de SIPeNR à 65 %, avec la Caisse des Dépôts et Consignation à hauteur de 20 %.



La SEM SIPeNR a été créée afin de poursuivre et compléter les actions du Syndicat en matière d'énergies renouvelables. Elle peut intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain en développement, acquisition et exploitation de projets d'énergies renouvelables, notamment pour des projets éoliens.

L'actionnariat comprend par ailleurs plusieurs structures impliquées dans les énergies renouvelables et l'investissement citoyen, permettant de renforcer les analyses et la pertinence des investissements proposés :

- 3 SEM d'énergies renouvelables disposant d'actifs et d'expertises reconnues en la matière (SERGIES, SEM SOLEIL, ENERSIEIL, respectivement créées par les syndicats d'énergie de la VIENNE, de la LOIRE et de l'INDRE-ET-LOIRE),
- Énergie Partagée Investissement,
- 2 acteurs liés à la géothermie profonde, spécificité de l'ILE-DE-FRANCE : l'AGEMO et la SAGECHAU.

Pour en savoir plus : www.sipenr.fr

Le SIPPAREC

Le SIPPAREC, qui regroupe plus d'une centaine de collectivités sur les thématiques Énergies et Télécommunications, s'est engagé depuis 2006 dans les énergies renouvelables, avec la création d'une compétence spécifique. Les activités se sont développées autour du solaire photovoltaïque (65 centrales toiture en exploitation) et de la géothermie profonde (actuellement 4 forages réalisés à plus de 1 600 mètres pour des réseaux de chaleur distribuant environ 100 GWh chacun).

Pour en savoir plus : www.sipparec.fr

Tesdan Le Vent (TLV, 23 %)

La SAS Tesdan Le Vent est la composante locale de la FEA. Elle a été créée en mai 2017 pour permettre aux habitants et acteurs du territoire d'investir dans le parc éolien d'Avessac. L'association EPV a en effet apporté la totalité de ses avoirs dans le parc éolien à TLV qui prend ainsi la place d'EPV dans la société FEA. Par ailleurs EPV a décidé de céder plus de la moitié de ses parts de TLV aux clubs d'investisseurs et collectivités. 8 clubs d'actionnaires se sont déjà constitués et une douzaine sont en cours de création.



TLV sera construite autour d'une gouvernance par collèges :

- un collège des Clubs d'Investisseurs,
- un collège des Collectivités territoriales,
- et un collège EPV.

Au sein de chaque collège, il est prévu un fonctionnement coopératif (un actionnaire = une voix). Les futurs représentants de la SAS Tesdan Le Vent porteront la voix de la société au sein du Conseil de Direction de la SAS Ferme Éolienne d'Avessac.

Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)

L'association s'est constituée en 2003 (sous le nom d'Éoliennes en Pays de Vilaine) dans le but de faire émerger et accompagner des parcs éoliens citoyens dans les Pays de Vilaine. Pionnière en la matière, elle est aujourd'hui reconnue comme un acteur de référence au niveau national.



EPV est déjà à l'origine de trois projets éoliens citoyens : les parcs de Béganne (56), de Sévérac-Guenrouët (44) et d'Avessac (44). Elle soutient d'autres projets locaux de parcs éoliens et mène des actions d'information et de pédagogie sur la maîtrise de l'énergie, des actions d'essaimage de la démarche de **projet citoyen**. Elle anime aussi deux réseaux régionaux de porteurs de projet citoyens d'énergies renouvelables (toutes filières) : **TARANIS** en Bretagne depuis octobre 2011 et **Énergies Citoyennes en Pays de la Loire (ECPDL)** depuis début 2013. Elle initie aussi d'autres projets éoliens citoyens sur son territoire en accompagnant l'émergence de structures de portage locales.

Site à Watts Développement (SWD)

Créée sous forme de SAS en 2011 par EPV, cette société de service est née de la volonté de prolonger l'action de l'association en capitalisant l'expérience acquise sur le développement des deux premiers parcs éoliens citoyens, à Béganne et Sévérac-Guenrouët. Elle contribue à l'essaimage des projets citoyens et à leur autonomie technique. Elle intervient auprès d'acteurs locaux (SEM, associations, collectifs d'habitants) impliqués dans des projets éoliens citoyens, en apportant son savoir-faire technique, juridique et financier, depuis l'émergence du projet jusqu'à la phase d'exploitation du parc éolien. La société est aujourd'hui reconnue comme acteur de référence sur l'éolien citoyen au niveau national. Elle apporte ses compétences ponctuelles ou régulières à une trentaine de projets citoyens répartis dans une dizaine de régions françaises. La société est présidée par EPV.



SWD est mandatée par la société FEA pour être son interlocuteur de proximité dans sa mission d'exploitation du parc d'Avessac.

Pour en savoir plus : www.eolien-citoyen.fr

Énergie Partagée Investissement (EPI, 3 %)

Le réseau Énergie Partagée anime au niveau national les réseaux locaux impliquant les citoyens dans la mise en place de projets citoyens. EPI est l'outil d'investissement destiné à financer la production d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque, biomasse...) portée par des projets collectifs, maîtrisée par les citoyens et/ou leurs collectivités territoriales.



EPI est une société en commandite par actions (SCA) à capital variable, créée le 24 décembre 2008. Elle a été agréée en tant qu'« entreprise solidaire », au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail, pour la première fois en date du 06 mai 2011, renouvelée en date du 10 juin 2013. EPI bénéficie également du label Finansol renouvelé le 25 septembre 2014. L'offre au public de titres financiers (anciennement nommée « appel public à l'épargne ») proposée par Énergie Partagée s'inscrit dans la perspective de l'économie solidaire et non spéculative, et concerne les projets dont l'éthique répond aux critères de la Charte Énergie Partagée. La durée de détention préconisée des actions est supérieure à dix ans. Ce fonds citoyen s'adresse aux particuliers et/ou personnes morales et se veut accessible (100 € l'action). C'est le premier fonds privé en France à agir dans le cadre de la transition énergétique citoyenne. Depuis son agrément EPI a collecté plus de 13 M€. Il vise 25 M€ de fonds propres dans 5 ans. Dans la continuité du financement des deux premiers parcs citoyens d'EPV, EPI permet aux citoyens d'investir aux côtés des habitants du territoire.

Pour en savoir plus : www.energie-partagee.org

Présentation du co-développeur :

ABO Wind

Depuis 2006 EPV et ABO Wind ont mené toutes les études nécessaires à la constitution des demandes d'autorisation auprès des services de l'État. ABO Wind et EPV ont pendant la phase de développement du projet apporté leur expertise pour proposer au territoire le meilleur projet. Une fois les autorisations obtenues, la société ABO Wind s'est chargée, début 2016, de la construction des cinq éoliennes qui composent le parc éolien.



Avec quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind réalise des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 22 parcs éoliens en France soit 278 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux. Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens « clés en main », c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.

Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets.

Pour en savoir plus : www.abo-wind.com

Historique du projet

2005 :

Identification du site.

2006 :

Premiers contacts avec la **mairie d'Avessac** et rencontre d'**EPV** et du développeur privé Abo Wind, l'idée étant de **contribuer à la dimension locale et participative de ce projet.**

2008-2009 :

Accords fonciers et premières études (pré-diagnostics environnementaux, puis pré-diagnostics paysage et avifaune, mesures de vent).

2011 :

Première réunion publique, en mars, pour présenter le projet de parc éolien aux habitants.

2012 :

Création en octobre de la **société de projet Ferme Eolienne d'Avessac (FEA)** par l'association EPV et le développeur privé, pour co-développer le parc.

2014 :

Obtention du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter par la Préfecture de Loire-Atlantique.

2016 :

Reprise des parts du développeur privé Abo Wind par **deux Sociétés d'Économie Mixte** (Les SEM Sergies de la Vienne et SIPEnR de la région parisienne) et Énergie Partagée Investissement.

Janvier : **début du chantier**, auquel participent des entreprises locales : Charier, Inéo, Tech Inter...

Mai-septembre : **campagne de diagnostic géobiologique** des habitations et exploitations des riverains du parc qui le souhaitent, pour identifier l'exposition éventuelle du lieu à des champs magnétiques, électriques ou géophysiques, susceptibles de perturber l'environnement.

Octobre : suite à cette campagne, obtention d'un permis de construire modificatif.

2017

Février : **visites du chantier** par plus de 200 habitants, à l'occasion du levage des éoliennes.

Mars : visite du chantier par 300 enfants des écoles de la commune d'Avessac.

Avril : **mise en service du parc éolien.**

Mai : création de la **SAS Tesdan Le Vent**

La mobilisation citoyenne, lancée en partenariat avec la Fédération Régionale des CIVAM des Pays de la Loire, continue.

Le parc éolien en chiffres

Le projet est situé au **Nord-Ouest de la Loire-Atlantique**, à égale distance entre Nantes et Rennes, à un peu moins de **10 km au Sud-Est de Redon**, à environ 3 km du bourg d'Avessac, à proximité de l'étang de **Tesdan**.

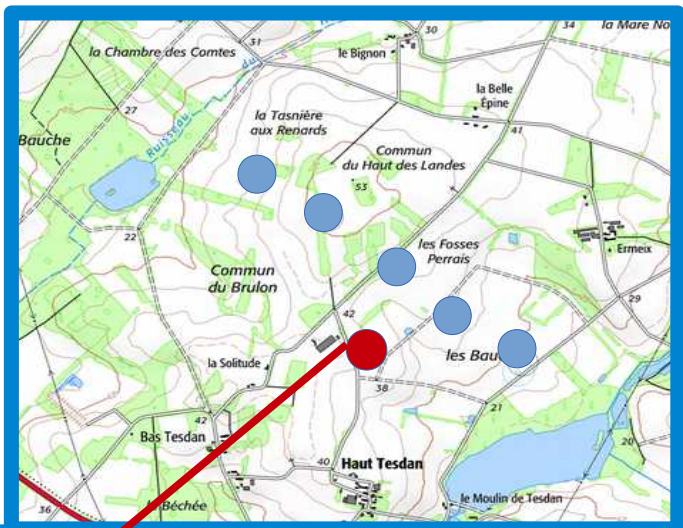
Il comporte **5 éoliennes Gamesa de 2 MW chacune**. La hauteur des éoliennes approche les 150 m en bout de pale. Les éoliennes seront exploitées pendant 20 ans minimum.

Les études de vent (mât de mesure sur site pendant plus d'un an), corrélées aux données météo long terme permettent d'estimer la production d'électricité, qui sera de l'ordre de **22 000 MWh/an** (ou 22 millions de kWh/an), soit l'équivalent de la consommation de 7 000 habitants, tous usages électriques compris*.

Le coût global du projet est d'environ **20 millions d'euros**, dont 15 % sont apportés en quasi fonds propres (3 M€). Le reste a été emprunté auprès d'organismes bancaires. Au sein de la SAS Ferme Éolienne d'Avessac, la répartition des apports a été la suivante :

- SEM Sergies : 1 530 k€
- SEM SipEnR : 690 k€
- Tesdan Le Vent : 690 k€
- Énergie Partagée
Investissement : 90 k€

* Données de consommations tous usages confondus issues de l'étude du profil énergétique de la Communauté de Communes du Pays de Redon, diligentée par le département du Morbihan en Janvier 2014.



**Lieu de l'inauguration du 30/09/2017 :
Tesdan**
Accès par la D164 Redon-Blain
Coordonnées GPS :
N 47°36'22.631" O 2°0'45.82"